

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 AVRIL 2013**

L'an deux mille treize, le onze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève LE NEVE. La séance a été publique.

Etaient présents : Noël BOURDILLAT, Henri FIRINO, Jean-Luc WEINICH, Jacques AUGER, Françoise LECOMTE, Romain LHOPITEAU, Christiane POENOT et Sylvette VASSALIERE formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Martine TROUINARD donnant pouvoir à Françoise LECOMTE
Sylvain LAPEYRE donnant pouvoir à Noël BOURDILLAT

Absente : Michèle BROSSARD, Pierre TANC, Nathalie DAILLY

Secrétaire de séance : Sylvette VASSALIERE

Date de convocation : 05/04/2013

I. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2013.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents **approuve** le procès-verbal de la séance du 28 mars 2013.

II. Désignation du secrétaire de séance

Madame Sylvette VASSALIERE **est désignée** secrétaire de séance.

III. Délibérations :

1. Vote des taux d'imposition pour l'année 2013.

Madame le maire cède la parole à Monsieur FIRINO pour la présentation des propositions budgétaires, préparées par la commission finances, pour l'exercice 2013, en fonctionnement et en investissement.

Suite à cet exposé, Madame le maire explique au conseil les objectifs financiers de la commune.

La collectivité doit se reconstituer un autofinancement suffisant tout en faisant face aux dépenses d'investissements à réaliser cette année :

- Des dépenses d'investissement imprévues concernant la sécurité de la population sont à réaliser en 2013 (remise aux normes de la défense incendie suite aux dernier contrôle des hydrants) Aucune subvention n'est possible sur ce type de travaux.
- Les études concernant l'opération « Cœur de Village » doivent se terminer cette année pour aboutir à l'avant projet détaillé et chiffré, suite au retard pris par le Cabinet d'architecte. La Commune doit faire l'avance des frais d'études, ces derniers ne bénéficiant de subventions qu'au démarrage des travaux.

Les dépenses de fonctionnement sont contenues et même réduites (charges à caractère général compressées et non renouvellement du contrat aidé sur le poste d'assistante administrative adjointe) dans un environnement économique difficile et des perspectives financière incertaines.

- Une diminution significative des recettes de la commune est constatée suite à la baisse des dotations, alors que l'Etat annonçait un gel sur 2013. La commune perd 3 906 € de dotations sur l'exercice 2013. Pour 2014, les baisses des dotations sont prévues dans la loi de finances et les subventions voirie FDAIC 2013 baissent déjà de 5%.

Dans ce contexte Madame le maire soumet la proposition de la commission des finances d'augmenter les taux d'imposition, pour d'une part, récupérer la baisse des dotations et d'autre part anticiper celle prévue pour 2014. Cette anticipation permettra de mieux lisser les augmentations d'impôts dans le contexte économique difficile actuel. Elle souligne également qu'aucune augmentation n'avait eu lieu en 2012. Madame Le Maire cède la parole à Monsieur FIRINO, adjoint aux finances, pour la présentation des hypothèses étudiées en commission finances.

Il est proposé au conseil d'augmenter les taux d'imposition en 2013 de la manière suivante :

Hausse de 2,49% du taux de la taxe d'habitation,
Hausse de 2,48% du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties,
Hausse de 2,46% du taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

En conséquence, les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2013 seront de :

13,99 % pour la taxe d'habitation
23,12 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
41,22 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

Le conseil, après en avoir délibéré, **vote** les nouveaux taux d'imposition à **neuf voix « pour », une « abstention »** (M. TROUINARD représentée par F. LECOMTE) et **une voix « contre »** (R.LHOPITEAU).

2. Vote des subventions allouées aux associations pour l'année 2013.

Madame le Maire, après examen des demandes de subventions par la commission des finances, propose au conseil municipal de fixer à 7840 € l'enveloppe budgétaire consacrée aux subventions des associations, détaillée ci-dessous :

| | |
|---|---------|
| Comité des Fêtes..... | 3 500 € |
| Coopérative scolaire (pour les sorties scolaires) | 1 380 € |
| Coopérative scolaire | 920 € |
| ADMR | 100 € |
| Association des Parents d'élèves (Régularisation matériel motricité)..... | 660 € |
| La Néronnaise..... | 100 € |
| Néron Détente Loisirs | 100 € |
| Néron Vie et Patrimoine..... | 100 € |
| Comité d'Animation de Pêche et Chasse de Néron (C.A.C.P.N.)..... | 100 € |
| S.P.D.A. | 100 € |
| Prévention Routière | 100 € |
| Syndicat d'initiative de Nogent le Roi..... | 100 € |
| Amicale des Sapeurs -Pompiers..... | 100€ |
| Association de jumelages de Nogent le Roi..... | 380 € |
| Association pour la Défense de l'Environnement Néronnais (ADEN)..... | 100 € |

TOTAL SUBVENTIONS 7 840 €

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal, **accorde** les subventions aux associations conformément au détail ci-dessus à **10 voix « pour » et une « abstention »** (C. POENOT).

3. Présentation et adoption du budget primitif pour l'année 2013.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur FIRINO, qui expose dans le détail les dépenses et recettes du projet de budget primitif 2013, en fonctionnement et en investissement, préparé par la commission finances.

Après délibérations, le budget de l'année 2013, qui s'équilibre à **457 971,24 €** en section de fonctionnement et à **339 622 €** en section d'investissement, soit un total de **797 593,24 € est voté à l'unanimité** par le conseil municipal.

4. Présentation des participations aux organismes de regroupement pour l'année 2013 (sans délibération)

Henri FIRINO expose au conseil les participations qui seront dues aux organismes de regroupement pour l'année 2013 dont voici le détail :

| NOM | 2013 | Commentaires |
|-------------------------|-------------------|---|
| S.A. Fresnay le Gilmert | 200,00 € | le syndicat n'a plus d'emprunts |
| SIZA | 619,00 € | 1€/hab comme en 2012 |
| SIPAC | 216,65 € | 0,35€/hab comme en 2012 |
| SITED | 2 378,75 € | 11 coupons vendus par période en 2013 au lieu de 17 et 16 pour 2012 |
| SDE28 | 2 884,00 € | 28€ x 103 points lumineux |
| Total : | 6 298,40 € | |

| | | |
|----------------------------|-------------|--|
| Crédits au budget : | 6500 | |
|----------------------------|-------------|--|

IV. TOUR DE TABLE

1. SITED

Christiane POENOT fait part au conseil de sa participation au Comité Syndical du SITED qui s'est réuni mercredi 10 avril 2013. Lors de ce comité les comptes de gestion et administratif de 2012 ont été approuvés, l'affectation des résultats 2012 a été votée et le budget primitif 2013 adopté.

Le Président du syndicat a demandé au Comité l'autorisation d'ouvrir une consultation pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour financer le fond de roulement du budget du SITED.

Par ailleurs les membres du comité syndical ont été informés de la nouvelle convention conclue avec le lycée professionnel Maurice Viollette, pour la location de son auditorium avec des dispositions financières différentes : 100€ par date de mise à disposition contre 200€ annualisés auparavant.

Enfin, la commune de Courgent souhaite adhérer au Syndicat ce qui entrainera une modification des statuts du SITED si une majorité de communes membres accepte cette demande.

2. Parcelle non entretenue rue des Marais

Christiane POENOT signale l'état d'abandon d'une parcelle boisée située au dessus des propriétés de la rue des Marais. Mme le maire informe le conseil que les propriétaires du bois seront contactés afin qu'ils procèdent à l'entretien de leur terrain.

3. Visibilité routière

Jacques AUGER avertit le conseil que cinq propriétés privées dont les clôtures sont arborées empiètent sur la voie publique et posent des problèmes de sécurité. Les propriétaires seront informés par courrier afin qu'ils remédient à ce problème, qui leurs incombe.

Par ailleurs, le Conseil Général, sera contacté pour l'élagage des arbres bordant la route départementale n° 136.⁵ reliant Néron à Pierres.

4. Siza

Jacques AUGER fait part au conseil de sa participation au Comité Syndical du SIZA qui s'est tenu mardi 2 avril 2013. Les comptes de gestion et administratif du syndicat pour l'année 2012 ont été approuvés et les orientations budgétaires pour l'exercice 2013 ont été présentées et adoptées.

Jacques AUGER signale que la procédure contentieuse avec la commune de Tremblay-les-Villages s'est achevée en faveur du Syndicat. Les sommes dues devront être reversées aux Communes membres du syndicat.

5. Lectures communes

Sylvette VASSALIERE, membre de la bibliothèque « L'Evasion », invite les membres du conseil à venir rencontrer les deux auteurs, Michel BRICE et Nadine SAUNIER, samedi 18 mai entre 10h et 18h, à l'occasion des « Lectures Communes » qui se tiendront dans la cour de la mairie si le temps le permet ou bien dans la salle polyvalente s'il pleut. Un « troc au livre » sera organisé à l'occasion de cet événement.

6. Terre végétale de la commune

Martine TROUINARD représentée par Françoise LECOMTE demande au conseil si la terre végétale située sur le stade peut être vendue aux particuliers car des administrés posent régulièrement la question.

Noël BOURDILLAT répond que cette terre est conservée par la commune pour l'entretien de ses différents espaces verts. La vente n'est donc pas possible.

7. C.C.A.S.

Françoise LECOMTE signale au conseil qu'un des membres d'une famille de Néron rencontre des soucis de santé importants. Les coordonnées de l'assistante sociale ont été remises à la famille ; des responsables du CCAS de Néron reviendront vers eux pour s'assurer de la prise en charge par les services sociaux de ce problème.

8. Village infos 28

Françoise LECOMTE présente au conseil le site d'information créé par Christian CERESO, journaliste, sur lequel sont répertoriés tous les reportages concernant les événements sportifs, culturels, associatifs ou municipaux, commune par commune.

9. Formation Défibrillateur

Madame le maire rappelle les dates de formation concernant l'utilisation du défibrillateur : les 30 avril, 4 et 14 mai prochains. La formation dure 3h30 elle est proposée aux élus, au personnel communal, aux enseignants, aux animateurs de l'accueil de loisirs, et aux responsables associatifs. Il reste encore quelques places pour la formation du 14 mai.

10. Changement de dates

Madame le maire demande au conseil de noter les nouvelles dates suivantes :

- Réunion publique Vendredi 28 juin à 20h30 dans la salle polyvalente
- Conseil municipal Vendredi 24 mai à 20h30 (Bureau le 16 mai)
- Conseil municipal Vendredi 5 juillet à 20h30 (Bureau le 27 juin)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

**Néron, jeudi 11 avril 2013
Geneviève LE NEVÉ,
Maire**